



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Monsieur Gérard DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Montreuil, le 27 septembre 2017

Objet : Préavis de grève pour la journée du mardi 10 octobre 2017.

Monsieur le Ministre,

Comme nous avons eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, vous savez évidemment que la politique que vous menez au nom du gouvernement en matière de Fonction publique rencontre notre plus ferme désaccord.

Malheureusement d'ailleurs, les orientations que vous préconisez et les mesures que vous mettez en œuvre dans les services publics n'ont rien à envier à celles que le Président de la république, le Premier ministre et la ministre du travail imposent pour les salariés du privé.

Pour la Fonction publique, nous contestons absolument le nouveau gel de la valeur du point aux conséquences désastreuses pour le pouvoir d'achat des agents, le rétablissement injuste et inefficace du jour de carence, les nouvelles baisses d'effectifs sur des administrations déjà gravement impactées par les suppressions antérieures, les coupes drastiques dans les crédits publics socialement utiles, les transferts au secteur marchand de missions publiques...

C'est pour s'opposer à cette politique, que l'UFSE-CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, appelle à une journée d'action et de manifestations le mardi 10 octobre 2017.

Dans le cadre de cette initiative, nous souhaitons sans ambiguïté que le maximum de salariés fasse grève. En conséquence, la présente correspondance vaut préavis de grève pour la journée du mardi 10 octobre 2017 ainsi que les nuitées en amont et en aval.

Ce jour-là, nous porterons notamment les revendications suivantes :

- La défense du Statut des fonctionnaires, cadre collectif de garanties pour les agents et les usagers, dans le cadre du combat interprofessionnel contre la casse du Code du Travail et du principe même de garanties nationales ;

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel : **01 55 82 77 67** ou **56**-mel :

ugff@cgt.fr

- L'augmentation des salaires par une forte revalorisation du point d'indice et des mesures pour rattraper les pertes antérieures ;
- Face à la hausse de la CSG, que nous contestons, l'attribution de points permettant une amélioration du pouvoir d'achat ;
- La reconnaissance du travail effectué dans le déroulement de carrière et donc l'abrogation de toutes les formes de salaire au mérite, dont le RIFSEEP ;
- Des créations d'emplois statutaires et l'arrêt immédiat de toutes les suppressions ;
- Le non-rétablissement du jour de carence ;
- La défense et le développement des missions publiques et l'abandon de tous les projets de privatisation ;
- La revalorisation des carrières, la revalorisation des filières et des corps notamment les corps à prédominance féminine afin d'appliquer le principe : « un salaire égal pour un travail de valeur égale », ainsi que la reconnaissance des qualifications ;
- La reconnaissance de la pénibilité par le maintien et l'extension de la catégorie active ;
- Le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite ;
- La revalorisation urgente des pensions versées ;
- Les moyens nécessaires à la formation professionnelle (et notamment le rétablissement du 1% CNFPT).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de l'UFSE
Jean-Marc CANON

